



Nilona, Inqjod, L3

Référence à rappeler pour toute correspondance :
499-00106255

FACTURE N° 2498073499221N DU 27/09/2022

Occupant du lieu desservi :
SAS HECTARE
2816 ROUTE DE LAMASQUERE
31470 SAINT LYS



TF 000012 0002844

SAS HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113
34741 VENDARGUES CEDEX CS 30020

S.I.E.C.T.

251, Route de St Clar
31600 LHERM
Tél: 05.61.56.00.00
www.siect.fr
Mail : gestion.abonnes@siect.fr
Heures d'ouverture au public du lundi au vendredi:
de 9H00-12H00 & 13H30-17H00

PAIEMENT DES FACTURES

Par chèque ou TIP: à l'aide de l'enveloppe jointe et à l'adresse suivante :

Centre d'Encaissement des Finances Publiques
94974 CRETEIL CEDEX 9

En numéraire (dans la limite de 300€)

Par carte bancaire (sans limite de plafond)

Par prélèvement automatique mensuel ou à échéance

Par virement ou internet

Voir au dos de votre facture.

Votre consommation relevée : 1 m3

Production et distribution de l'eau potable	1,35 €
Collecte et traitement des eaux usées	22,07 €
Organismes publics	0,44 €

TOTAL DE VOTRE FACTURE 23,86 €

NET A PAYER 23,86 €

A régler avant le 04/11/2022

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

ICS : FR22EAU431555

RUM : TIPSEPA0310394540000249807349922122

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION 2022

Partie à détacher suivant les pointillés



Montant en
euros
23,86



Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un Relevé d'identité bancaire
IBAN : FR7613506100002484076900031
Titulaire du compte : SAS HECTARE

SAS HECTARE
RN 113
CS 30020
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
34741 VENDARGUES CEDEX

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310394540000249807349922122
ICS : FR22EAU431555
Référence : 2498073499221
Créancier : SIECT

Montant: 23,86 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

454110500223 SAS HECTARE

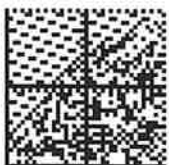
13506100002484076900031

941133000175 06130024980734992210310394970706

2386



L6161_F-H0A-003 E2845 P1697 [F/1/1]



N° compteur	Date relèvé	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Volume facturé
20IA295843	12/07/2022	109	110	1 m3	1m3

Votre facture détaillée

Désignation		Nombre de jours ou volume (m3)	Prix unitaire H.T.	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Production et Distribution de l'eau							
CONSUMMATION EAU (m³)	du 08/07/2021 au 31/12/2021	1	1,2830	5,50	1,28 €	0,07 €	1,35 €
Collecte et traitement des eaux usées							
REDEVANCE ASST COLLECTIF (Annuel)	du 02/08/2022 au 31/12/2022	152	0,1452	0,00	22,07 €	0,00 €	22,07 €
Organismes Publics							
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE (m³)	du 08/07/2021 au 31/12/2021	1	0,3300	5,50	0,33 €	0,02 €	0,35 €
REDEVANCE PRELEVEMENT (m³)	du 08/07/2021 au 31/12/2021	1	0,0900	5,50	0,09 €	0,00 €	0,09 €
TOTAL					23,77 €	0,09 €	23,86 €

Prix total de l'abonnement : 22,07

Prix TTC du litre d'eau : 0.00179

MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU : l'abonnement eau (redevance eau et location compteur, variable selon le diamètre du compteur) permet de financer le renouvellement des compteurs et du matériel d'exploitation, et de rembourser les investissements. La facturation du mètre cube d'eau rémunère le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau (fonctionnement). Les tarifs sont fixés par le Syndicat.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : le Syndicat assure, pour le compte de certaines communes ou établissements publics, la facturation de la consommation et de la redevance fixe de l'assainissement collectif. Les tarifs sont fixés par la commune ou l'établissement public. Pour toute réclamation ou demande de renseignement d'ordre technique, relative au réseau collectif d'assainissement, il convient de vous rapprocher de la mairie de votre commune ou de l'établissement public qui gère l'exploitation des installations de collecte et de traitement d'assainissement collectif.

ORGANISMES PUBLICS : les redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de projets visant à la protection des ressources en eau.

Quelques conseils : contrôlez régulièrement votre consommation, afin d'éviter les mauvaises surprises à la réception de votre facture. Le compteur doit être accessible, lisible et protégé contre le gel au moyen de matériaux isolants imputrescibles, comme une plaque de polystyrène. Son remplacement en cas de gel est à votre charge. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.siect.fr

Modalités de paiement :

par chèque : à l'ordre du Trésor Public et joindre obligatoirement le volet "TIP" sans le signer, l'agrafer ou le coller. Ne pas plier ni utiliser de trombone. Envoyer le tout sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne pas oublier d'affranchir votre courrier.

par TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : le TIP est une formule qui remplace le chèque. Dater et signer le TIP sans en modifier le montant. Joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyer le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne pas plier, ni utiliser d'adhésif, de trombone ou d'agrafe. Ne pas oublier d'affranchir votre courrier.

par prélèvement automatique mensuel ou à échéance : formulaires téléchargeables sur www.siect.fr (mandat sepa et notice d'application mandat sepa), formulaire mandat sepa à compléter, signer et à retourner au Syndicat des Eaux.

par virement : TRESOR PUBLIC de Villefranche-de-Lauragais - IBAN FR75 3000 1008 33E3 1900 0000 010 BIC BDFEFRPPCCT. Préciser le numéro de la facture sur l'ordre de virement.

par internet : se connecter sur www.siect.fr - saisir l'identifiant de la structure publique **024093** et la référence de la dette suivante **2022-EA-00-2498073499221**

en numéraire (dans la limite de 300 €) ou **par carte bancaire :** auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite), muni de la présente facture,

AUCUN PAIEMENT N'EST ACCEPTÉ AU SYNDICAT DES EAUX

Pour toute question relative au paiement de votre facture:

TRESOR PUBLIC - Place Godefroy Cales - 31290 VILLEFRANCHE-de-LAURAGAIS

Tel : 05.61.81.62.21 mail : I031039@dgrip.finances.gouv.fr

Jours et Heures d'ouverture des guichets au public : lundi, mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00